Bastia

CITÀ DI CULTURA

Domaine Public

Le 05 septembre 2023

Arrêté Permanent n°619/2023 réglementant le stationnement des véhicules affectés au Transport scolaire – rue César Vezzani

Code voie : 1188
Rue César Vezzani

Le Maire de la ville de BASTIA,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et L2213-1 à L2213-6-1;

Vu le Code de la route,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules affectés au transport scolaire sur la rue César Vezzani afin d'assurer la sécurité des usagers des bus scolaires.

ARRETE

Article 1 : Il est créé un emplacement de stationnement réservé aux véhicules de transport scolaire **rue César Vezzani au droit du bâtiment « l'Octroi ».**

Article 2 : Seuls les véhicules de transport scolaire sont autorisés à stationner sur les emplacements matérialisés au sol durant la période scolaire du **lundi au vendredi de 08h00 à 17h00**.

Article 3 : La signalisation de police réglementaire sera mise en place et entretenue par les services techniques de la ville.

Article 4 : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 5 : Le non-respect par les usagers de la route des prescriptions établies par le présent arrêté sera considéré comme gênant et constitue une infraction passible d'une amende prévue par la loi (article R 417.10 du code de la route).

Article 6 : Monsieur le directeur général des services de la ville de Bastia, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de Haute-Corse, Madame la Directrice de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint délégué

Linda PIPERI

VILLE DE BASTIA – REPUBLIQUE FRANÇAISE – DGS - DP 1 – HAUTE CORSE

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site interne www.telerecours.fr

Merria di Bastia
Viale Pierre Guidicelli
20410 Bastia Cedex
+33(0)4 95 55 95 55
mairie@bastia.corsica
www.bastia.corsica